

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2021 À 18 h 08 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, Mme JACQUET, Mme LE GARS, Mme DEBRIL, Mme LEVI-TOPAL

Absents ayant donné procuration :

M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX
M. LEBEL a donné procuration à Mme LEVI-TOPAL
Mme BENOIT a donné procuration à Mme SAVARY

Absents :

M. BRELEUR-DURAND

Constatant que le quorum est atteint, **M. LE PRÉSIDENT** déclare la séance ouverte.

Il annonce qu'un point d'actualité de la fin de la séance concernera la mise en place de la vaccination, très attendue par les Chavillois comme par tous les Français, avec l'ouverture d'un centre dans les deux semaines à venir.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 04 mars 2021, M. LE PRÉSIDENT demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 04 mars 2021 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

**AFFAIRES INSCRITES À
L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
(article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)**

- 1/ Compte de gestion 2020 du CCAS
- 2/ Compte administratif 2020 du CCAS
- 3/ Budget primitif du CCAS de l'exercice 2021
- 4/ Point d'information divers

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1/ COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du CCAS est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le Conseil d'administration doit également se prononcer sur le compte de gestion du comptable et ainsi, compléter son information à l'égard du compte administratif.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le compte de gestion présente les résultats de celui-ci. Document de synthèse, le compte de gestion comporte l'état des consommations des crédits, les résultats budgétaires, la situation financière du CCAS (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Le compte de gestion 2020 fait état des résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice précédent :	7 762,48 €
Recettes :	363 632,49 €
Total recettes :	371 394,97 €
Dépenses :	371 375,26 €
Excédent 2020 :	19,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice précédent :	10 797,16 €
Recettes :	3 019,69 €
Total recettes :	13 816,85 €
Dépenses :	79,99 €
Excédent 2020 :	13 736,86 €

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2020 sont concordants.

Aucune observation n'étant formulée, **M. LE PRÉSIDENT** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2021_0004) :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Comptable public assignataire du CCAS n'appelle aucune observation, ni réserve.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Les résultats globaux du compte administratif 2020 du CCAS – budget principal sont les suivants :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES RÉALISÉES	363 632,49 €	3 019,69 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ	7 762,48 €	10 797,16 €
TOTAL RECETTES	371 394,97 €	13 816,85 €
DÉPENSES RÉALISÉES	371 375,26 €	79,99 €
TOTAL DÉPENSES	371 375,26 €	79,99 €
RÉSULTAT DE GESTION 2020	-7 742,77 €	2 939,70 €
RÉSULTATS GLOBAUX	19,71 €	13 736,86 €

La délibération ci-dessous détaille l'exécution du budget 2020.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un excédent de 19,71 €.

1.1. Dépenses

Le total des dépenses réalisées s'élève à 371 375,26 €, pour un prévisionnel de 406 952,48 €, soit un écart de 35 577,22 € et des dépenses réalisées à hauteur de 91,25 %.

Les réalisations se décomposent par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : il s'élève à 41 531,74 € soit 92,06 % des crédits ouverts. Les principales dépenses sont :

- La location et les charges des studios : 23 497,44 €
- La retranscription des débats du Conseil d'administration : 3 350 €
- Les frais liés à l'organisation de la Semaine du handicap : 3 213,25 €
- La location du véhicule : 2 720,48 €
- Les frais d'assurance (responsabilité statutaire, responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile) : 2 288,63 €
- L'achat de fournitures de bureau : 1 376,42 €
- L'achat de denrées alimentaires, notamment dans le cadre de la braderie solidaire et du Noël solidaire : 1 144,66 €

- Les frais de transport pour une journée à la mer organisée par le Secours populaire : 1 080,28 €
- Les frais de télécommunication : 838,87 €
- Les frais de carburant : 764,04 €
- La location de la fontaine à eau : 489,25 €
- L'achat de manuels dans le cadre des cours de français langue étrangère (FLE) : 371,93 €
- Les frais d'entrée au parc zoologique de Paris : 356,25 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : il s'élève à 204 277,48 € soit 93,92 % des crédits ouverts.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : il s'élève à 122 855,04 € soit 87,22 % des crédits ouverts. Les principales dépenses réalisées sont :

- Les aides allouées par le Fonds d'aides chavillois à des personnes en difficulté : 30 100,01 €
- L'achat de chèques alimentaires et de prestations de services : 5 438,93 €
- La prise en charge de vacances, de sorties et de frais de restauration scolaire : 1 466,43 €
- Les aides pour la pratique culturelle et sportive dans le cadre du dispositif « coupons activité » : 31 052 €
- Le versement de la subvention à l'association Espaces pour le fonctionnement de la ressourcerie : 50 000 €
- La contribution du Fonds de solidarité logement : 4 103,35 €
- L'achat de produits de première nécessité pour des personnes sans domicile fixe : 364 €
- Les arrondis de prélèvement à la source : 1,33 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : il n'a pas donné lieu à réalisation. Les crédits prévus à ce chapitre sont inscrits en cas d'annulation de recettes sur année antérieure.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : il s'élève à 2 711 € et correspond à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

1.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 371 394,97 € dont 7 762,48 € d'excédent antérieur reporté.

Les réalisations se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : elles s'élèvent à 532 € et concernent une régularisation de supplément familial de traitement de 2018.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : ils s'élèvent à 100 € et concernent le produit des participations aux cours de FLE.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : elles s'élèvent à 338 550 € et concernent le versement de la subvention de la Ville. Il n'a pas été nécessaire pour la Ville de verser la totalité de la subvention de fonctionnement au CCAS pour ses besoins de trésorerie.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ils s'élèvent à 22 711,07 € et correspondent au produit des loyers et charges des studios.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : ils s'élèvent à 1 739,42 €. Outre des régularisations de charges d'années antérieures, un intervenant dans le cadre du Forum des Savoirs a souhaité que le coût de ses interventions (690 €) soit reversé au CCAS.

À ces réalisations s'ajoute le résultat de fonctionnement antérieur reporté pour un montant de 7 762,48 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un excédent de 13 736,86 €.

2.1. Dépenses

Le total des dépenses réalisées s'élève à 79,99 €.

Les réalisations se décomposent comme suit :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : le chapitre n'a pas fait l'objet de réalisation.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il s'élève à 79,99 € et concerne l'achat d'un petit matériel d'électroménager.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : sur ce chapitre sont constatés les versements de prêts remboursables accordés dans le cadre du Fonds d'aides chavillois. Aucun prêt n'a été versé en 2020.

2.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 13 736,86 € dont 10 797,16 € d'excédent antérieur reporté.

Les réalisations se décomposent comme suit :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : il s'élève à 308,69 € au titre du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2018.

Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : le chapitre n'a pas fait l'objet de réalisation.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : ce chapitre n'a pas fait l'objet de réalisation.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : il s'élève à 2 711 €. C'est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il concerne les dotations aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

À ces réalisations s'ajoute le résultat excédentaire reporté d'un montant de 10 797,16 €.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire de délibérer pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Ils seront repris lors du vote du budget primitif 2021 en recette 002 pour le résultat de fonctionnement et en recette 001 pour le résultat d'investissement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. le Président du CCAS quitte la salle et Mme Armelle TILLY, Vice-Présidente, préside l'assemblée.

Aucune observation n'étant formulée, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2021_0005) :

- **ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du CCAS, tels que présentés ci-dessus.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE présente l'objet de la délibération.

Le budget primitif 2021, qui intègre les résultats de 2020, s'équilibre à 389 298,71 € en fonctionnement et à 18 492,86 € en investissement.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 389 298,71 €.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – charges à caractère général : les crédits inscrits sur ce chapitre, qui comprend notamment les achats de fournitures, les prestations de services et la location des studios, s'élèvent à 47 686,71 € contre 45 111,48 € en 2020. La hausse s'explique par la mise en place du projet « Hiver solidaire » et par la prise en charge du diplôme d'étude de langue française (DELFF) des participants aux cours de français langues étrangères (FLE).

Chapitre 012 – charges de personnel : les crédits inscrits restent stables et s'élèvent à 215 647 € contre 217 500 € en 2020.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courantes : les crédits sur ce chapitre s'élèvent à 124 109 € et sont en diminution de 16 741 € par rapport au budgété 2020 en raison de la diminution de la subvention à l'association « Espaces » qui gère la ressourcerie. Ils concernent principalement :

- Les aides allouées par le Fonds d'aides chavillois à des personnes en difficulté : 48 000 € contre 45 800 € en 2020 pour tenir compte de l'augmentation des personnes en situation précaire engendrées par la crise sanitaire de la Covid-19
- Les aides par le biais de chèques énergies, alimentaires : 6 000 €
- Les aides pour la pratique culturelle et sportive dans le cadre du dispositif « coupons activité » : 38 000 €
- Le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association « Espaces » qui gère la ressourcerie, contre 50 000 € en 2020,
- La contribution du Fonds de solidarité logement : 4 104 €
- Les admissions en non-valeur : 3 000 €

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : les crédits s'élèvent à 200 € et consistent en une provision pour titres annulés.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transferts entre sections : les crédits s'élèvent à 1 656 € et correspondent à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : les crédits s'élèvent à 367 179 € et comprennent principalement la subvention d'équilibre versée par le budget communal et le fonds de compensation de la TVA perçue sur les dépenses de fonctionnement pour 35 €.

Chapitre 75 – produits des services et du domaine : les crédits s'élèvent à 22 100 € et correspondent principalement aux loyers et charges des studios.

Chapitre 002 – solde d'exécution positif antérieur reporté : les crédits s'élèvent à 19,71 €. Il s'agit de l'excédent 2020 de la section de fonctionnement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 492,86 €.

2.1. Les dépenses d'investissement

Chapitre 165 – dépôts et cautionnements : un crédit de 1 000 € est prévu pour des remboursements de cautions des studios.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : les crédits s'élèvent à 16 492,86 € et comprennent des travaux ainsi que des achats de matériel et de mobilier pour les studios.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières : un crédit de 1 000 € est prévu pour permettre les écritures relatives au versement des prêts personnels alloués par le Fonds d'aides chavillois. Cette écriture est compensée en recette pour un même montant.

2.2. Les recettes d'investissement

Chapitre 10 – dotations, fonds et réserves : les crédits s'élèvent à 1 100 € et correspondent au FCTVA versé pour les acquisitions de biens immobiliers antérieures.

Chapitre 165 – emprunts et dettes assimilées : la somme de 1 000 € a été inscrite en prévision d'encaissements de caution des studios.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières : les crédits de 1 000 € correspondent au remboursement des prêts personnels alloués par le Fonds d'aides chavillois.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : les crédits s'élèvent à 1 656 € et correspondent à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis antérieurement.

Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté : les crédits s'élèvent à 13 736,86 € et correspondent au résultat de la gestion 2020.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder au vote du budget primitif 2021 du CCAS.

M. LE PRÉSIDENT trouve intéressant que le CCAS prenne en charge le diplôme d'études de langue française pour les participants au cours de FLE. La somme n'étant pas très importante, il s'interroge sur le nombre de personnes concernées.

M. CUNY indique que cela concerne six personnes, avec un coût d'environ 150 € par personne pour le DELF.

Aucune observation n'étant formulée, **MME LA VICE-PRÉSIDENTE** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 4 – délibération n° DEL03_2021_0006) :

- **ADOpte**, conformément à la feuille de votes ci-jointe, par chapitre, le budget primitif 2021 du CCAS tel qu'il est prévu dans le document budgétaire annexé à la présente.

Avant d'aborder les points d'informations divers, **M. LE PRÉSIDENT** informe les membres du Conseil d'administration qu'avant l'été, **M. CUNY** va quitter ses fonctions de directeur du CCAS. Il s'occupe actuellement de la mise en place d'un centre de vaccination. Cela fait partie des ajustements que **M. le Président** opère petit à petit dans l'organisation des services, en fonction des objectifs poursuivis.

Il sera remplacé, en mai ou en juin, après une nécessaire période de transition et d'apprentissage, par Mme Dorothee SAYOUS, la Directrice des finances depuis quatre ans, ce qui n'est pas en contradiction avec la Direction des affaires sociales, au contraire. Elle se prépare déjà à cette future fonction avec beaucoup d'enthousiasme. Comme à chaque changement de poste, elle amènera de la nouveauté, ce dont il faut toujours se réjouir.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le Conseil d'administration aura l'occasion, avant le mois de juin, d'adresser officiellement ses remerciements à M. CUNY pour tout le travail effectué depuis plusieurs années.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Fonds d'Aide Chavillois du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 16 mars 2021, a examiné 10 dossiers :

- 8 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **4 793,76 €** ;
- 2 demandes ont été refusées.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE fait observer que le nombre de demandes augmente, notamment de la part de personnes de plus en plus jeunes, y compris des étudiants, en raison d'une crise particulière qui ne ressemble à aucune de celles qui ont eu lieu durant les dernières décennies. Le FAC est très mobilisé et attentif à chaque dossier.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE remercie les travailleurs sociaux qui présentent les dossiers et qui répondent toujours clairement aux questions parfois très précises sur des situations compliquées.

2°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2021_0003 du 18 mars 2021

Avenant n° 08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n° 08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 603) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2021 pour se terminer le 30 juin 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **373,18 €**

4/ POINTS D'INFORMATION DIVERS

M. LE PRÉSIDENT présente les points d'information suivants :

- Présentation du futur centre de vaccination

M. TRUELLE rappelle qu'un centre de test antigénique est ouvert à l'Atrium depuis le mois de décembre 2020. Il est malheureusement victime de son succès, avec beaucoup de fréquentation. Il rend service aux nombreux Chavillois qui s'y rendent : 1 000 personnes en février, avec 6 % de taux de positivité ; 1 050 personnes en mars, avec 9 % de taux de positivité. Certaines journées étaient assez

chargées, notamment à la fin du mois de mars. La décision a été prise d'élargir la plage d'ouverture du centre puisque, dès l'ouverture, des files d'attente étaient déjà formées.

M. LE PRÉSIDENT demande s'il s'agit de 1 000 personnes en fréquentation unique.

M. TRUELLE explique que cette donnée n'est pas disponible. Il s'agit d'un simple comptage du nombre de personnes qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT relève qu'il peut y avoir des « maniaques ».

M. TRUELLE le confirme. S'ils ne craignent pas l'inflammation nasale, tout va bien !

Il reprend sa présentation : l'augmentation du taux de positivité de 50 % constatée en mars suit malheureusement l'évolution de l'épidémie, avec une envolée au cours des dernières semaines.

Il aborde ensuite le sujet de la vaccination, qui concerne les habitants de Chaville, de Sèvres et de Ville-d'Avray mais aussi, plus largement, tous les Français.

La Préfecture a donné son feu vert le 1^{er} avril pour l'ouverture d'un centre de vaccination à l'Atrium, en commun pour les trois villes organisatrices. M. TRUELLE rappelle que tout le monde peut se rendre dans n'importe quel centre. Il souligne l'importance de ce centre de vaccination pour le bassin de vie, étant donné sa géographie et sa spécificité, et annonce que son ouverture aura lieu le 19 avril.

Il rapporte que dès le vendredi 2 avril à 14 h 00, une réunion de lancement a été organisée avec les trois Directeurs généraux des services, les trois élus en charge de la santé et différents autres membres des services des trois villes, sur des sujets bien particuliers comme l'informatique, la téléphonie, la gestion du site « Doctolib », etc. Les agents font preuve d'une grande motivation, ce qui est un point extrêmement positif.

Une visite sera organisée au centre de Boulogne afin de s'imprégner de son expérience. Petit à petit, le centre de l'Atrium sera aménagé, avant d'être ouvert au public. Sa capacité sera de 3 500 doses par semaine, avec une montée en charge sans doute progressive puisque l'ARS est une organisation prudente, qui ne donnera pas 3 500 doses d'entrée de jeu. Cette capacité pourra même être dépassée à terme, s'il y a suffisamment d'agents et de personnels de santé pour ouvrir sept jours sur sept, lorsque la population concernée par la vaccination sera élargie.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que Chaville avait présenté sa candidature dès le début mais qu'elle n'avait pas été retenue. Si elle a pu obtenir un centre *in fine*, comme un peu moins d'une trentaine des trente-six communes des Hauts-de-Seine, c'est parce qu'elle bénéficie de l'Atrium.

La situation géographique, en revanche, n'est pas exceptionnelle. À la limite, pour un centre réunissant les trois communes, Sèvres serait mieux placée géographiquement, mais l'Atrium bénéficie d'une infrastructure unique dans le secteur, en particulier avec ses armoires frigorifiques, ce qui est fondamental pour les vaccins.

Des problèmes se poseront évidemment, dont celui du stationnement des véhicules. Le déplacement depuis Ville-d'Avray et Sèvres, en particulier pour les personnes âgées, nécessitera peut-être l'organisation de groupements. Ce sont les communes qui s'en occuperont. Chaville est plutôt bien équipée à ce niveau.

MME COUTEAUX remarque que des centres ont eu l'agrément pour ouvrir mais qu'ils n'ont pas eu de vaccins. Elle espère que les lots de vaccins nécessaires seront bien fournis à Chaville.

D'autre part, elle s'interroge sur les personnes âgées incapables de se déplacer à l'Atrium, même en allant les chercher. Est-il également prévu que des équipes puissent circuler ?

MME LA VICE-PRÉSIDENTE indique qu'au SSIAD, des véhicules ont été mis à disposition des patients pour les emmener au centre de Boulogne. Cependant, c'est fatigant à la fois pour les patients grabataires et pour les personnels des services du SSIAD et du Pôle seniors, qui ont été énormément monopolisés par cette démarche. Il y a une petite incohérence, parce que les infirmières sont capables d'aller faire une piqûre auprès des patients à domicile. Ce n'est malheureusement pas le choix qui a été fait.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE tient à féliciter les équipes du SSIAD, qui se sont beaucoup mobilisées pour amener et ramener ces patients à trois reprises, deux fois pour douze patients et une fois pour vingt-quatre. Il y en a bien évidemment d'autres.

Un service pourra être mis à disposition, par exemple le « Proxibus », pour les personnes ayant quelques problématiques de mobilité pour se rendre à l'Atrium. L'avantage de ce lieu, c'est que tout peut se faire au rez-de-chaussée.

M. CUNY la détrompe : cela se passera en dessous, avec un ascenseur.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE suppose que c'est en raison de la présence des armoires frigorifiques en sous-sol. Cela ne devrait pas poser trop de difficultés grâce à l'ascenseur.

M. TRUELLE précise que c'est justement la logistique même du vaccin « Pfizer » qui rend compliqué le fait d'aller chez les personnes qui ne peuvent pas facilement sortir de chez elles. Il est plus facile de fonctionner en centre pour l'approvisionnement de ce vaccin. Cependant, il est probable que la situation évoluera.

M. LE PRÉSIDENT rebondit sur les difficultés d'approvisionnement évoquées par MME COUTEAUX au cours des dernières semaines. Elles sont réelles, en particulier pour « Pfizer » mais également pour « Moderna ». La situation du troisième vaccin est encore plus compliquée. Les deux autres sont désormais assemblés en France ; les livraisons devraient donc être beaucoup plus rapides. Il semble que le Gouvernement s'attende à avoir des doses en nombre important à partir de la semaine suivante. L'approvisionnement ne devrait donc pas être un problème pour l'ouverture du centre de l'Atrium le 19 avril.

MME COUTEAUX revient sur le délai de vaccination, dont elle pense se souvenir qu'il est de 5 heures après l'ouverture du flacon.. Cela pourrait quand même permettre de se déplacer chez quelques dizaines de personnes recensées sur une liste précise, en s'organisant avec les médecins ou les infirmières locales.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que ce sera plus facile à organiser quand le centre sera fonctionnel sur place. Jusqu'à présent, c'était un peu compliqué. Il fallait emmener les gens à Boulogne, sans trop savoir qui était sur liste d'attente. Un système plus ou moins satisfaisant a fini par être mis en place, mais ce sera plus simple quand le centre de Chaville sera directement renseigné sur le nombre de personnes réellement demanderesse du vaccin.

M. TARDIEU demande quel est l'opérateur de prise de rendez-vous.

M. TRUELLE répète qu'il s'agit de « Doctolib ». Un agent de la mairie de Sèvres s'est d'ailleurs plongé dans le sujet et le maîtrise bien.

M. LE PRÉSIDENT déclare que « Doctolib » est assez simple et pratique à utiliser.

Il invite ensuite les représentants des associations à faire part de leur situation actuelle et de ce qui se passe sur le terrain.

M. LIVIEN fait un point sur l'épicerie sociale « Le Relais chavillois », qui tourne actuellement entre 40 et 45 familles, représentant plus de 130 personnes. La situation n'est pas évidente. Il remercie MME TILLY et MME SAVARY pour leur aide.

Il poursuit actuellement les achats de denrées. Il se félicite aussi de la collecte organisée en commun avec « Le Secours populaire », le 13 mars, qui a permis de récupérer 4,5 t. « Le Relais chavillois » avait encore des denrées de la collecte de novembre, mais cela a permis de les compléter. Cela évitera aussi de refaire une collecte en juin. En revanche, fin novembre, la grande collecte habituelle de la banque alimentaire sera bien organisée.

Le nombre de familles bénéficiaires se maintient. Une cinquantaine de familles est attendue mais certaines ne viennent pas. M. LIVIEN essaye de savoir pourquoi mais il n'obtient pas de réponses appropriées.

Le contexte est le même au « Secours populaire ».

Un travail est en cours pour préparer une ouverture tous les 15 jours au mois de juillet et d'août. Il s'agira aussi de profiter des « actions jeunes » proposées par MME TILLY. Avec deux seniors à chaque ouverture, il sera possible de s'en sortir convenablement.

Cette démarche, qui a commencé dès le début du premier confinement, s'est toujours poursuivie comme il faut, ce dont M. LIVIEN se félicite. Il n'aurait pas pu l'assurer seul, aussi remercie-t-il chaleureusement tous les bénévoles qui partagent cette activité bienvenue pour les Chavillois.

MME LE GARS ajoute qu'il y a environ 40 colis distribués par semaine, ce qui représente à peu près 80 personnes. Il y aura bien une ouverture tous les 15 jours en juillet et août, comme chaque année. En revanche, « Le Secours populaire » envisage de refaire une collecte avant l'été. Tout le reste continue comme avant.

M. LE PRÉSIDENT pense que la situation de l'été 2021 sera certainement un peu plus tendue que celle de l'été 2020, sans parler de l'automne puis de l'année 2022, qu'il faudra aussi anticiper. Il ne faudra pas hésiter à solliciter les interlocuteurs habituels, entre autres la Région, le Département et la Ville, pour qu'ils soient actifs, en particulier pour compléter la collecte évoquée par MME LE GARS. Ils répondront présents.

MME LE GARS rapporte qu'il y a beaucoup de familles monoparentales sans aucun revenu. Les colis sont très bien mais elle n'est pas sûre qu'ils suffisent. C'est un problème qu'il va falloir analyser pour y faire face.

M. LE PRÉSIDENT lui demande si elle veut dire qu'il faudrait aussi une aide en numéraire.

MME LE GARS avoue qu'elle l'ignore. Pour les vacances, des « tickets services » vont à nouveau être distribués en complément, mais certaines familles ont déclaré qu'elles ne mangeaient qu'avec ce qui leur était donné. Il est difficile de répondre à cela.

M. LE PRÉSIDENT confirme qu'il va falloir étudier le problème.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE souligne que le travail effectué par les associations est absolument admirable. Leur présence sur le terrain leur permet de connaître chaque bénéficiaire personnellement, ce qui est un atout essentiel.

Elle remercie MME CHESNEAU, qui passe fréquemment dans les associations, notamment « Le Secours populaire », qui organise aussi des rencontres et va encore plus loin dans les dossiers. Il y a vraiment un partage, une collaboration entre les uns et les autres.

Elle apprécie particulièrement les rencontres hebdomadaires qui, depuis qu'elle est Vice-Présidente du CCAS, lui ont permis de mieux connaître ces associations et de mieux comprendre leur fonctionnement. Elle s'est aperçue que ce travail commun permettait parfois de répondre à des problématiques, par exemple avec la collecte alimentaire municipale organisée le 13 mars 2021. C'était la première fois que la Ville s'engageait dans cette démarche.

MME LA VICE-PRÉSIDENTE remercie également le directeur du CCAS, qui est aussi « allé au feu ».

Elle remercie aussi les jeunes qui se sont mobilisés pour aider à faire les colis.

En tout cas, collecter ces 4,3 t a été une expérience assez exceptionnelle. Une autre collecte organisée à Sèvres a réuni à peine 4 t. Cela montre que, malgré une communication limitée, les Chavillois ont remarquablement bien répondu une fois de plus.

Enfin, MME LA VICE-PRÉSIDENTE remercie les commerçants pour leur collaboration avec les élus et leur participation solidaire à cette action.

Elle témoigne avoir rencontré des anciens bénéficiaires du « Relais chavillois » comme du « Secours populaire », désormais sortis de leur ancienne situation et qui venaient donner de leur temps pour aider à leur tour.

Quant à la question de quantité soulevée par MME LE GARS, MME LA VICE-PRÉSIDENTE suggère la création d'un questionnaire auprès des bénéficiaires. S'ils avaient effectivement besoin de plus, cela pourrait signifier qu'une ouverture supplémentaire est nécessaire dans la semaine, ce qui nécessite une organisation extrêmement lourde, depuis la réception la veille du jour de la distribution. Il ne faut donc pas non plus aller trop vite, mais il faut entendre ce que les bénéficiaires ont à dire.

Une autre étape cruciale devra effectivement être franchie durant l'été 2021, qui nécessitera de s'organiser et de se mobiliser. Une rencontre aura lieu le mardi suivant, notamment avec le Service Jeunesse, afin d'établir des permanences conjointes pour répondre à la demande des concitoyens.

Concernant les vacances d'été, le Service Jeunesse est en train de s'organiser pour pouvoir proposer aux enfants des périodes où ils pourront sortir et souffler un peu, surtout après ce troisième confinement, qui est une fois de plus un coup dur pour certaines familles lorsque plusieurs enfants vivent dans de petits logements.

Une autre problématique évoquée lors du dernier FAC concerne la tour du Doisu. Elle ressort fréquemment lors des distributions. Beaucoup de familles se plaignent de la présence de cafards. Le CCAS s'est mis en lien avec Hauts-de-Seine Habitat. Un recensement des familles souhaitant se mobiliser est en cours, afin que cette mobilisation ait lieu si possible le même jour à la même heure. Ce sont des attentes et des douleurs importantes pour les familles, qui doivent être entendues. C'est donc un sujet qui sera traité prochainement.

MME LE GARS confirme que c'est un sujet extrêmement important, parce que cela touche à présent la santé des personnes. Par exemple, une jeune femme déprime vraiment parce qu'elle ne supporte plus cette situation absolument lamentable, avec des cafards qui viennent jusque sur sa table quand elle mange...

M. TARDIEU rappelle qu'il avait évoqué ce point lors du dernier FAC. Il faut arriver à faire une opération dans les tours avec Hauts-de-Seine Habitat. Le dialogue est assez tendu parce que c'est une opération extrêmement coûteuse et complexe.

Il a évoqué le sujet en direct, la semaine précédente, avec le directeur de Hauts-de-Seine Habitat. Malheureusement, ces choses ne vont jamais à la vitesse qu'il faudrait, ce qui est évidemment compliqué pour les gens qui vivent dans ces tours. Il s'agit d'arriver à trouver le bon créneau et la bonne méthode de travail.

À l'heure actuelle, cette méthode est surtout unitaire, c'est-à-dire appartement par appartement. Cependant, du fait de la structure spécifique du bâtiment du Doisu : doubles cloisons en bois et des espaces entre les appartements, certaines zones ne sont pas suffisamment traitées. Les cafards peuvent donc se déplacer puis revenir.

Cette situation est en train d'avancer, même si cela ne va malheureusement pas très vite et qu'il n'est pas encore possible de donner une date.

MME LE GARS souhaite savoir ce qu'il en est de la famille qui devait être déplacée le temps du nettoyage de son appartement.

MME CHESNEAU indique qu'elle est en étroite collaboration avec Hauts-de-Seine Habitat. C'est en cours. La famille ne sera pas relogée ; il faut simplement qu'elle parte de son logement pendant les 4 ou 5 heures du traitement par fumigation.

M. TARDIEU ajoute que l'objectif sur lequel il travaille, serait de traiter l'immeuble dans sa globalité. Le problème, c'est qu'il y a une contrainte importante, avec 140 logements. Il n'est pas simple de déplacer 350 à 400 personnes, même pour une demi-journée. Il faut aussi compter le temps des opérateurs et des travaux. D'après le planning le plus court qui a été obtenu, cela ne pourrait même pas se faire en une semaine, et moyennant un coût important. De plus, il y a des assistantes maternelles et des gens en télétravail. C'est donc infaisable pendant la période de confinement et tant que les écoles n'auront pas repris. Le problème, c'est que si un seul logement est traité, l'efficacité ne durera que trois ou quatre semaines au maximum, puisque les cafards pourront se déplacer...

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LE PRÉSIDENT** clôt la séance à 18 h 57.



Jacques GUILLET
Président du CCAS

Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le :

Publication par affichage du compte rendu de la séance le : 05/07/2021